

13

Commission permanente

Séance du 21 novembre 2022

**Rapporteur : M. COULOMBEL**

47307

36 - Logement

Habitat Parc Public - Prorogation de délais de caducité

Le lundi 21 novembre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme ABADIE (pouvoir donné à M. LE MOAL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 juin 2022 relative à la révision du délai de caducité pour les subventions au logement ;

Expose :

Par courrier en date du 29 septembre 2022, SA La Rance demande au Département d'accorder une prorogation du délai de caducité de 24 mois pour le paiement de deux subventions octroyées par le Département lors de la Commission permanente du 31 décembre 2015 : pour les dossiers ci-dessous.

N° de dossier	Opération	Montant subvention	Date de décision	Date de caducité	Date sollicitée pour prorogation
HHA13619	LA RICHARDAIS Rue de Bellevue 1 (14 PLUS - 6 PLAI)	35 066 €	31/12/2015	31/12/2022	31/12/2024
HHA12801	COMBOURG Rue des Longues Pierres - Les Châtaigniers 1 (17 PLUS - 7 PLAI)	40 911 €	31/12/2015	31/12/2022	31/12/2024

Décide :

- de proroger le délai de caducité de 24 mois pour le versement de deux subventions accordées à SA La Rance le 31 décembre 2015, portant la date de caducité au 31 décembre 2024 : dossiers HHA13619 et HHA12801.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 novembre 2022

ID : CP20220797

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation